

ECOLE POMMIER
01160 ST MARTIN DU
MONT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
EXCEPTIONNEL
du 18/05/2020

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspectrice de l'éducation nationale : Mme VALLIER DUBOIS			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Agnès CHAPOUTOT	X		
Maire : Laurent PAUCOD	X		Brigitte DONGUY
Conseillers municipaux : Cécile COTE, Christian FONTAINE, Lydie CHENE, Anne SOULARD			
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Carole CRASSIN			
Béatrice PONCET			
Jocelyne BALLAND			
Véronique JEAN			
Sandrine CORDOVADO			
Bruno COMBE			
Camille FLAJOLLET			
Audrey TIMAR			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Nathalie MARC	X		
Elizabeth JANIN			
Franck GRAVIER			
David ANTONY			
Céline LOCHE			
Delphine BANACH			
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM : Nathalie BUCLET, Sandrine TESSIER			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invitées : Personnel de la cantine : Marie Pierre LOZAT, Sylvie PERRIN			

Procès-verbal établi le 09/03/2020

Le président, directeur de l'école
Nom : CHAPOUTOT
Signature

Le secrétaire,
Nom : CHAPOUTOT
Signature

Date : 18/05/2020

Ordre du jour :

« Plan de réouverture progressive de l'école : information aux parents et réponse aux questions ».

- Comment s'est passé le confinement par rapport au travail scolaire ? Assiduité ? perte d'élèves ? les moyens ? Comment ont été pris en charge les enfants des soignants ?

Continuité pédagogique : dès l'annonce du confinement et de la fermeture des écoles, chaque enseignant est entré en contact avec les parents des élèves de sa classe par mail. Après quelques jours de mise en place, le travail pour toutes les sections et les corrections à partir du CP sont envoyés régulièrement. Les mails sont complétés par des appels téléphoniques/vidéos et des visioconférences. Si besoin, les familles peuvent venir chercher les photocopies à l'école. Depuis la reprise du 11 mai, les enseignants de l'école ont fait le choix de continuer le travail à distance pour leur classe en plus de leur présence par rotation pour les groupes accueillis à l'école.

L'école n'a pas réussi à garder le contact avec 2 familles.

Les enfants des soignants ont été accueillis à l'école dès le début du confinement par groupe de 5 maximum en maternelle et de 10 en élémentaire. Ils étaient pris en charge par des enseignants volontaires sur le temps scolaire, par des agents municipaux sur le temps méridien et par les animateurs de la Sauvegarde de l'Enfance sur le temps périscolaire. Sur tous ces temps, les enfants ont été accueillis dans le respect des gestes barrière. Le protocole sanitaire actuel s'applique depuis la reprise du 11 mai.

- Comment s'est organisée et passée cette rentrée particulière ?

Les modalités pratiques de l'organisation de cette rentrée sont détaillées dans le courrier qui a été envoyé à chaque famille. Par ailleurs les enseignants ont mené une réflexion sur le contenu pédagogique et sa mise en œuvre dans ce contexte particulier.

Globalement la rentrée s'est bien passée, les élèves sont à l'écoute des adultes et sont soucieux d'appliquer au mieux les gestes barrière.

- Est ce qu'il est possible d'envisager une réouverture de la cantine avec 2 ou 3 services le temps de midi quitte à agrandir la pause méridienne ? Lorsque les enfants mangent dans leur classe, cela mobilise déjà au moins 3 ou 4 employés communaux. Ne pourrait-on donc pas réorganiser ce temps de façon à ce que les élèves sortent des classes sur la pause méridienne.

Il n'est pas possible, en l'état actuel, d'ouvrir la cantine. En effet le protocole sanitaire nous oblige à désinfecter entre chaque service (tables : dessus et pieds, chaises : dessus et pieds, interrupteurs etc lavage du sol...)

Parallèlement, il faudra toujours désinfecter les salles de classe où il y aura eu des élèves.

- Est ce que les enfants pourraient porter un masque uniquement en récréation afin de leur accorder un peu plus de liberté en sachant qu'ils se lavent les mains avant et après la récréation ?

Le port du masque en récréation ne dispensera pas l'application des gestes barrière.

- Comment se passe la prise en charge du mercredi ? Est-ce que le centre ouvre ? Oui ? non ? Pourquoi ? et Comment ?

En ce qui concerne le centre de loisirs pour le mercredi, comme il vous l'a été indiqué dans le courrier adressé à chaque famille début mai, le fonctionnement est le même qu'avant. Les inscriptions se font directement au centre de loisirs avec les moyens habituels.

- Même si le gouvernement va se positionner fin mai pour le mois de juin, est ce que cette reprise en juin a été pensée ? si oui quelles sont les pistes ? Ecole complète ? Organisation ?

Nous sommes actuellement en train de travailler sur plusieurs hypothèses concernant la reprise en juin, en concertation avec la mairie, mais nous sommes dans l'attente des décisions gouvernementales en lien avec la situation sanitaire du pays. Des annonces sont attendues autour du 24 mai. La communication aux familles se fera dès que possible suite à ces annonces.

- Le marquage au sol pour les parents est fait entre le mur de la maternelle et la barrière pour sécuriser la route, de façon à ce que chaque parent attende son enfant à 1 mètre de la personne qui se trouve devant lui. Mais qu'en est-il des enfants qui sortent côté primaire ? Les parents venant chercher leur enfant en primaire doivent-ils attendre que tous les parents devant eux aient récupéré leur enfant ?

Les parents qui attendent les enfants de l'école primaire doivent attendre le long de l'école maternelle, avec la distanciation nécessaire.

En effet depuis la réouverture de l'école, le stationnement des véhicules se fait uniquement sur le parking de l'école avec le cheminement piétonnier ci-dessus.

- Même si ce n'est pas ce qui est prévu au niveau national, serait-il envisageable de considérer les familles monoparentales comme prioritaires pour l'école ?

Pour toutes les situations complexes, nous demandons aux familles de prendre contact avec l'école. Les situations seront étudiées au cas par cas et une réponse sera apportée dans le respect des contraintes imposées et dans un souci d'équité envers toutes les familles.

- Nous sommes bien conscients des contraintes sanitaires drastiques imposées à l'école.

Néanmoins il nous paraît important tant en terme éducatif que social que les enfants puissent retourner à l'école, retrouver leurs camarades

Nous espérons que les autres niveaux scolaires pourront sur le mois de juin reprendre.

Certains enfants sont demandeurs.

Nous profitons de ce mail pour remercier Mme Cordovado de sa bienveillance et de son accompagnement précieux durant cette troublante période.

- Nous aurions préféré que l'école reste un lieu sanctuarisé, déconnecté de l'irrationalité des adultes.

Contraints de par nos métiers à aller travailler, nos enfants ont été accueillis au centre de loisirs durant la période de confinement et ils ont pu vivre leurs vies d'enfants. Comment leurs faire comprendre et appliquer des règles absurdes (distanciements, absence de contact, suppression de la sieste...) du jour au lendemain. Une réouverture comme celle-ci remet en cause leurs repères. Et ce, alors même qu'ils ne sont que très peu atteints par cette pandémie et encore moins vecteurs.

Question : Est-ce que la priorité est le bien-être de l'Enfant ? J'en doute étant donné que nos enfants vivent de plus en plus mal les journées « d'école ». Si l'école ne peut accueillir les enfants normalement, cela ne sert à rien.

L'OMS dit qu'il va falloir apprendre à vivre avec ce virus. Que les adultes soient prudents, oui, mais, combien de temps allons-nous faire subir cette maltraitance aux enfants ?

Espérant un retour rapide à la raison.

Nous n'avons pas de réponses précises à apporter à ces deux remarques.

Nous vous rappelons que jusqu'à fin mai la présence des enfants à l'école se fait sur la base du volontariat.

Nous sommes tenus de respecter et de faire respecter le protocole en vigueur qui est valable pour tous les établissements scolaires de France. La mairie et l'école sont garantes de sa mise œuvre.